

FRAUDES SUR INTERNET... ATTENTION!¹

De nombreuses fraudes sur Internet sont commises à l'insu de la victime. Vous pouvez éviter ces fraudes en prenant quelques précautions de base.

SOYEZ À L'AFFÛT

Les fraudeurs ont recours à Internet pour escroquer leurs victimes, notamment grâce aux **pourriels**. Même s'ils n'obtiennent que quelques réponses aux millions de courriels envoyés, le jeu en vaut tout de même la chandelle. Évitez de répondre à ces courriels, ne serait-ce que pour vous « désabonner », car cela indique aux fraudeurs que votre adresse est valide.

Considérez comme un pourriel tout message reçu d'un expéditeur que vous ne connaissez pas, qui ne s'adresse pas à vous directement, et qui vous promet un avantage quelconque.

Les **logiciels malveillants**, également appelés maliciels, logiciels espions, enregistreurs de frappe, chevaux de Troie, constituent une menace pour votre sécurité. Les fraudeurs tentent d'installer ces logiciels sur votre ordinateur afin d'accéder à vos fichiers et à d'autres renseignements personnels.



Pour y parvenir, les fraudeurs ont de nombreux tours dans leur sac. Ils vous feront cliquer sur un lien contenu dans un pourriel ou vous attireront vers un faux site Web conçu pour infecter l'ordinateur des internautes imprudents.

L'**hameçonnage** consiste à vous duper afin que vous transmettiez vos renseignements personnels et bancaires aux fraudeurs. Les courriels reçus peuvent paraître légitimes, mais des organisations officielles, comme les institutions bancaires ou gouvernementales, ne vous demanderont jamais d'envoyer vos renseignements personnels dans un courriel.

Les fraudeurs peuvent aisément copier le logo ou même la totalité du site Web d'une organisation officielle. Ne présumez pas que le courriel est légitime. Si on vous demande de vous rendre dans un site pour « mettre à jour » ou « valider » vos renseignements, soyez sur vos gardes.

Supprimez ces courriels d'hameçonnage. Ils peuvent contenir des virus. N'ouvrez jamais les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens.

Les **enchères** et le **magasinage en ligne** vous permettent parfois de réaliser de bonnes affaires, mais ils attirent également les fraudeurs.

Ces derniers peuvent vous attirer hors du site d'enchères en ligne. Ils vous informent alors que le gagnant d'une enchère s'est retiré et que l'article pour lequel vous avez fait une offre vous revient. Une fois que vous avez payé, le fraudeur s'évanouit dans la nature et le site d'enchères ne pourra pas vous aider.

! PROTÉGEZ-VOUS	
RAPPELEZ-VOUS	Si vous faites des achats ou si vous participez à des enchères en ligne, informez-vous au sujet des politiques de remboursement et de règlement des différends. Vérifiez également le montant de la facture. Vous pouvez recourir à un service d'entiercement, comme PayPal, qui retient votre paiement et ne le verse au vendeur que lorsque vous avez reçu le bien acheté. Des frais minimes seront exigés. Une banque ou une institution financière légitime ne vous demandera jamais de cliquer sur un lien dans un courriel ou de transmettre vos données bancaires par courriel ou sur un site Web.
SOYEZ PRUDENT	N'achetez jamais d'un enchérisseur mal coté sur les sites d'enchères, et veillez à toujours faire vos achats sur des sites véritables. Ne donnez jamais vos données personnelles, bancaires ou relatives à votre carte de crédit, sauf si vous êtes convaincu de la légitimité du site.
RÉFLÉCHISSEZ	Ne répondez pas aux pourriels, même pour vous désabonner, ne cliquez jamais sur les liens et ne composez pas les numéros de téléphone qu'ils contiennent. Installez un logiciel de protection ou demandez les conseils d'un spécialiste.
INFORMEZ-VOUS	Si on vous offre un produit qui vous intéresse réellement dans un courriel ou un message flash, assurez-vous de comprendre toutes les conditions d'achat et les coûts avant de faire un achat et de transmettre vos données.
POSEZ-VOUS DES QUESTIONS	En ouvrant un courriel suspect, est-ce que je menace la sécurité de mon ordinateur? Est-ce que les coordonnées fournies sont exactes? Téléphonnez à votre banque ou institution financière pour vous en assurer.

¹ Source : Bureau de la concurrence Canada (2012). *Fraudes sur Internet, Le petit livre noir de la fraude : votre guide de protection contre la fraude*. Ottawa : Éd. canadienne, 8-9.